Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE GASCOGNE

(Eurolist)

Par courrier du 2 octobre 2006, reçu ce jour, la société Natexis Asset Management (1) (68-76, quai de la Rapée, 75606 Paris cedex 12), agissant pour le compte du FCPE "Gascogne Investissement", a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 septembre 2006, par suite d'une cession d'actions GROUPE GASCOGNE, le seuil de 5% du capital de cette société et détenir pour le compte dudit fonds, 96 088 actions GROUPE GASCOGNE représentant 192 176 droits de vote, soit 4,93% du capital et 7,68% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par Natexis Banques Populaires.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 950 378 actions représentant 2 501 553 droits de vote.